

**Vie Associative**

**REF : DVARI2015014**

**Signataire : MD**

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

**RAPPORTEUR : Soizig NEDELEC**

**OBJET : Convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers et versement d'une subvention pour l'année 2015**

**EXPOSE :**

La Bourse du travail est une association de syndicats, en application des articles L 2133-1 et suivants du Code du travail.

La Bourse du travail regroupe des syndicats professionnels régulièrement constitués pouvant se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

La Bourse du travail a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par ses statuts. Elle concourt au développement social de la commune en poursuivant un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés et des salariés de la ville.

La Commune met à disposition de la Bourse du travail dans le cadre d'une convention spécifique des locaux d'une superficie de 448,3 m<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée du 92 avenue Victor Hugo. L'aide procédant de cette convention de mise à disposition est évaluée annuellement à 125 217 € correspondant à la valorisation des locaux mis à dispositions et des charges afférentes prises en charge par la Commune (taxe foncière, taxe sur les bureaux, fluides, téléphone).

Par ailleurs, les organismes de droit privé à but non lucratif peuvent recevoir des subventions des collectivités locales lorsque leur activité présente un intérêt local.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour l'année 2015 et d'approuver l'attribution, au titre de l'année 2015, d'une subvention d'un montant de 73 000 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice :..... 49

**DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Présents :..... 34

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoint au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,**

**POUVOIRS :**

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

**Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.**

**Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine**

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Vie Associative

REF : DVARI2015014

Signataire : MD

**OBJET :Convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers et versement d'une subvention pour l'année 2015**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention doit être passée avec les organismes bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 €,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention d'objectifs et de subvention entre la Commune et la Bourse du travail d'Aubervilliers,

Considérant l'intérêt local pour les administrés des actions de la Bourse du travail d'Aubervilliers,

Considérant que la Bourse du travail concourt au développement social de la Commune,

Considérant que la Commune met à disposition de la Bourse du travail dans le cadre d'une convention spécifique des locaux d'une superficie de 448.3 m<sup>2</sup> situés au rez-de-chaussée du 92 avenue Victor Hugo,

Considérant que l'aide procédant de cette convention de mise à disposition est évaluée annuellement à 125 217 € correspondant à la valorisation des locaux mis à dispositions et des charges afférentes prises en charge par la Commune (taxe foncière, taxe sur les bureaux, fluides, téléphone),

Considérant que par ailleurs, les organismes de droit privé à but non lucratif peuvent recevoir des subventions des collectivités locales lorsque leur activité présente un intérêt local,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** la signature de la convention d'objectifs et de subvention entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour l'année 2015.

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 73 000 € à la Bourse du travail.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal sur l'imputation 6574/306

L'adjoint délégué



Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

